

DECRET N° 2010-318 DU 29 JUIN 2010

Portant ratification de l'accord de prêt signé, le 22 avril 2010, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement partiel du projet de bitumage de la route N'dali-Nikki-Chicandou- Frontière du Nigéria.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2010-25 du 18 juin 2010 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé, le 22 avril 2010, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD), dans le cadre du financement partiel du projet de bitumage de la route N'dali-Nikki-Chicandou-Frontière du Nigéria ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement.

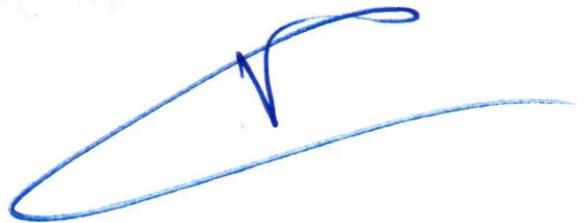
DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'accord de prêt, d'un montant de onze millions cinq cent mille (11.500.000) unités de compte (UC) équivalent à huit milliards cent soixante millions (8.160.000.000) de francs CFA signé, le 22 avril 2010, entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement dans le cadre du financement partiel du projet de bitumage de la route N'dali-Nikki-Chicandou-Frontière du Nigéria et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 juin 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I.-



Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective,
du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques
et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Idriss L. DAOUDA

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé des Transports
Terrestres, des Transports Aériens et des
Travaux Publics,

Nicaise K. FAGNON

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAC 2 HCJ GS/MJLDH 4 MAEIAFBE
4 AUTRES MINISTERES 24 DGBM-DCF- DGTC- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP
02 INTERESSE 1 JO 1.

03 3